

ETUDE NOTARIALE
MAITRE HACHIMOU JAMILA MOUSSA
BP 248 TEL 20 610 713
Avenue TANDJA MAMADOU/TAHOUA

**DEPOT D'ACTE AU RANG DES MINUTES DU NOTAIRE AVEC
RECONNAISSANCE DE SIGNATURE**

L'an deux mil vingt deux
Et le dix sept Février

PAR-DEVANT, Maître HACHIMOU JAMILA MOUSSA, Notaire à la
résidence de Tahoua, soussigné ;

A COMPARU

Monsieur HALILOU MAHAMADOU, éleveur demeurant à Tahoua, né vers
mil neuf cent soixante onze à Akarana/Tchintabaraden, titulaire de la carte
d'identité nationale numéro 111/03/13/18/DRPN/TA délivrée le 18/06/2018
par le DRPN/Tahoua,

LAQUEL a déposé entre nos mains afin d'être classés au rang des minutes avec
reconnaissance du contenu et des signatures des intéressés les actes sous
signatures privées suivante :

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemble général constitutive de
l'association « TITIT NEYTEDANE »,
- un exemplaire en original des statuts de l'association « TITIT
NEYTEDANE »; ayant son siège social à Sabon Gari/Tahoua.
- Un exemplaire du règlement intérieur de l'association « TITIT
NEYTEDANE » en date du 01/01/2022.

Dont acte

Après lecture le comparant a signé avec le Nctaire

Fait et passé à Tahoua

En l'Etude du Notaire

Les jours, mois et an susdits

Le comparant
M. HALILOU MAHAMADOU

le Notaire
Me HACHIMOU Jamila MOUSSA

